

RCS : PONTOISE

Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 04924

Numéro SIREN : 843 127 499

Nom ou dénomination : 2K VTC

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2023 sous le numéro de dépôt 6612

Désignation de l'entreprise		2KVTC		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		213 AVENUE MARECHAL JOFFRE		95100 ARGENTEUIL		
SIRET		8 4 3 1 2 7 4 9 9 0 0 0 1 3		6612		
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 6 2 2		
		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles {	Fonds commercial *	010	012		
		Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	19 990	030	518	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	19 990	048	518	19 472
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
		Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2) {	Clients et comptes rattachés *	068	070		
		Autres * (3)	072	4 135	074	4 135
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	8 539	086		8 539
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	12 674	098		12 674
	Total général (I + II)	110	32 664	112	518	32 146
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	500	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	50	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132	
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	15 590	
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	Total I			142	16 140	
Provisions pour risques et charges			Total II 154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	1 421	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	14 177	172	14 585
	Produits constatés d'avance			174		
	Total III			176	16 006	
Total général (I + II + III)			180	32 146		
RENOUVELLEMENTS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	37 481
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Désignation du déclarant : 2KVTC

		Exercice N Net	Exercice N -1 Net
ACTIF			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	
		Autres	
	Immobilisations corporelles	19 472	
	Immobilisations financières		
Total I		19 472	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	
		Marchandises	
	Avances et acomptes versés sur commandes		
	Créances	Clients et comptes rattachés	
		Autres	4 135
	Valeurs mobilières de placement		
	Disponibilités	8 539	
Charges constatées d'avance			
Total II		12 674	
Total général (I + II)		32 146	
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	500	
	Écarts de réévaluation		
	Réserve légale	50	
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	15 590	
	Provisions réglementées		
Total I		16 140	
Provisions pour risques et charges			
Total II			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 421	
	Autres dettes	14 585	
Produits constatés d'avance			
Total III		16 006	
Total général (I + II + III)		32 146	

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire, article 392, sections A bis du Code général des impôts		Désignation de l'entreprise		SASU 2KVTC		Neant <input type="checkbox"/> *	
				Formulaire déposé au titre de l'IR		018	
						Exercice N clos le	
						31/12/2022	
A – RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
			Services *		217	218	
						39 438	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222	
	Production immobilisée *					224	
	Subventions d'exploitations reçues					226	
Autres produits					230		
					1 335		
					232		
					40 773		
					234		
					236		
					238		
					240		
					242		
					21 183		
					243		
					612		
					244		
					750		
					250		
					252		
					254		
					3 940		
					256		
					252		
					259		
					260		
					262		
					264		
					25 872		
					270		
					14 901		
					294		
					290		
					4 167		
					300		
					3 201		
					306		
					277		
					310		
					15 590		
B – RÉSULTAT FISCAL							
					312		
					15 590		
					314		
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	277	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexes D)		249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
						342	
DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)		986	ZFU – TE (44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981	JEI (44 sexes A)	989		
	ZRD (44 terdecies)		127	ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)		345	Zone de développement prioritaire (44 septidécies)	993		
						350	
						346	
						655	
						643	
						645	
						647	
						648	
						641	
					990		
					649		
					352		
					15 867		
					354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356		
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat					360	
					370		
					15 867		
					372		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE

2033-B-SD

EXTENSION 1

DIVERS À RÉINTÉGRER

Libellé

Montant

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (EN LISTE)

DONNÉES N ET N-1 / DONNÉES NON DÉCLARATIVES

Désignation du déclarant : **2KVTG**

		Exercice N	Exercice N -1
A - RÉSULTAT COMPTABLE			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		
	Production vendue		
	{ biens } services	39 438	
	Production stockée		
	(Variation du stock en produits intermediaires. produits finis et en cours de production)		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation reçues		
	Autres produits	1 335	
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	40 773	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (marchandises)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)		
	Autres charges externes	21 183	
	Impôts, taxes et versements assimilés	750	
	Rémunérations du personnel		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		
	Dotations aux amortissements	3 940	
	Dotations aux provisions		
	Autres charges		
	Total des charges d'exploitation (II)	25 872	

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		14 901	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		
	Produits exceptionnels (IV)	4 167	
	Charges financières (V)		
	Charges exceptionnelles (VI)	3 201	
	Impôts sur les bénéfices (VII)	277	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		15 590	

④

RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES – DÉFICITS

Formulaire obligatoire - article 307 septies A bis du Code général des impôts		Designation de l'entreprise 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/>	
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Amortissements dérogatoires	600	602	604		606
Provisions réglementées					
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605		607
Autres provisions réglementées *	610	612	614		616
Provisions pour risques et charges	620	622	624		626
Provisions pour dépréciation					
Sur immobilisations	630	632	634		636
Sur stocks et en cours	640	642	644		646
Sur comptes clients	650	652	654		656
Autres provisions pour dépréciation	660	662	664		666
TOTAL	680	682	684		686
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES			C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
	Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683			
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710	715	2		
Constructions	720	725	3		
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4		
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5		
Matériel de transport	750	755	6		
Autres immobilisations corporelles	760	765	7		
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780
II DÉFICITS REPORTABLES					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982			
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter	
Déficits imputés		983			
Déficits reportables		984			
Déficits de l'exercice		860			
Total des déficits restant à reporter		870			
III DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives			325	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	381
			327	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			326	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	380
N° du centre de gestion agréé					388
Montant de la TVA collectée					374
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 2KVTC		Néant <input type="checkbox"/>			
Exercice ouvert le 01/01/2022		et clos le 31/12/2022		Données en nombre de mois 1 2			
DÉCLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel *				376			
Dont apprentis				657			
Dont handicapés				651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE							
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105			
TOTAL 1				106			
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143			
Subventions d'exploitation reçues				113			
Variation positive des stocks				111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116			
Retrèvements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153			
TOTAL 2				144			
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾							
Achats				121			
Variation négative des stocks				145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150			
TOTAL 3				152			
IV – Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée				(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF.				117		0	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.							
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)						026	
Période de référence		024		016			
Date de cessation							

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

1 1 (1) Néant

Exercice clos le		3 1 1 2 2 0 2 2	SIREN		8 4 3 1 2 7 4 9 9
Dénomination de l'entreprise 2KVTC					
Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE					
Code postal		9 5 1 0 0	Ville ARGENTEUIL		
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES		904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>
Nb de parts ou actions	<input type="text"/>		
Adresse N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text" value="M"/>	Nom patronymique	<input type="text" value="KADDOURI"/>	Prénom(s)	<input type="text" value="Kamel"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text" value="100.00"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text" value="100"/>
Naissance : Date	<input type="text" value="30/10/1975"/>	N° Département	<input type="text" value="92300"/>	Commune	<input type="text" value="LEVALLOIS PERRET"/>
		Pays	<input type="text" value="FR"/>		
Adresse : N°	<input type="text" value="213"/>	Voie	<input type="text" value="Avenue du Marechal Joffre"/>		
Code postal	<input type="text" value="95100"/>	Commune	<input type="text" value="ARGENTEUIL"/>	Pays	<input type="text" value="FR"/>

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance : Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>
		Pays	<input type="text"/>		
Adresse : N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 (2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

⑦

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2023

Formulaire obligatoire article 38 de l'annexe III au CGI)

N° de dépôt

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 1 (1)

Néant

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2 SIREN 8 4 3 1 2 7 4 9 9
 Dénomination de l'entreprise 2KVTC
 Adresse (voie) 213 AVENUE MARECHAL JOFFRE
 Code postal 9 5 1 0 0 Ville ARGENTEUIL

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Dénomination []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Voie []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

Forme juridique [] Voie []
 N° SIREN (si société établie en France) [] % de détention []
 Adresse N° [] Voie []
 Code postal [] Commune [] Pays []

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

BBP Informatique 2023

A. IDENTIFICATION DU DÉCLARANT

SIREN du déclarant	843127499
	2KVTC
	213 AVENUE MARECHAL JOFFRE
Désignation du déclarant	95100 ARGENTEUIL
Code activité NAF	
Référence d'Obligation Fiscale TDFC	IS1
Référence d'Obligation Fiscale CVAE	CVAE1
Désignation du conseil	<input type="checkbox"/> Pas de conseil <input type="checkbox"/> Comptable <input type="checkbox"/> Cabinet Conseil <input checked="" type="checkbox"/> Expert - Comptable
	SAS DBO EXPERT

B. RÉGIME FISCAL

Catégorie fiscale	BI
Régime fiscal	RS
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)	IS
Cession/cessation d'activité ou décès de l'exploitant	
Dépôt provisoire (ou pas) de la déclaration	NOR

C. PÉRIODES

Date de début de l'exercice ou période N	01/01/2022
Date de clôture de l'exercice ou période N	31/12/2022
Durée de l'exercice ou période N	12
Date d'arrêté provisoire des comptes	
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	31/12/2021
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)	12

D. MONNAIE

Code monnaie	EUR
--------------	-----

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

RAPPORT DE GESTION PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Monsieur,

Nous vous avons convoqué en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la Société ; vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 ; les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation sur les Sociétés commerciales ont été tenus à votre disposition dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I - le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

- Le chiffre d'affaires ressort à	39 438 €.
- Les produits d'exploitation s'élèvent à	40 773 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à	25 872 €
- Les charges exceptionnelles	3 201 €
- Les produits exceptionnels	4 167 €
- L'impôt sur les bénéfices	277 €
- Laissant apparaître un bénéfice de	15 590 €.

II - Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

- Autres achats et charges externes	21 183 €
- Dotations aux amortissements	3 940 €
- Impôts et taxes	750 €

KK

APPROBATION DES COMPTES
PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de l'exercice est un bénéfice de 15 590 € qui sera affecté de la manière suivante :

- Dividendes 15 590 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MENTION DES DIVIDENDES VERSES AU TITRE
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, en outre, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, **12 939 €** de dividendes ont été distribués sur l'exercice 2019 et **8 367 €** de dividendes ont été distribués sur l'exercice 2020 et **6 512 €** de dividendes ont été distribués sur l'exercice 2021.

APPROBATION DES REMUNERATIONS DES PRESIDENTS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le Président, **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2022.

MONTANT DES DEPENSES ET CHARGES
NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

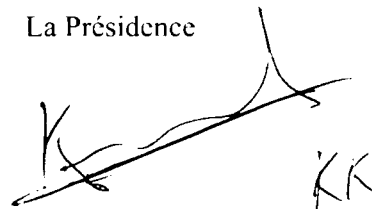
Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que la Société a supporté **277 €** de dépense ou charge non déductible visée à l'article 39-4 dudit Code.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Par ailleurs, il n'a pas été constaté, au cours de l'exercice, de frais de recherche et de développement.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserve

La Présidence



Handwritten signature of Kamel Kaddouri, consisting of a large, stylized 'K' followed by a horizontal line and a vertical stroke, with the initials 'KK' written below it.

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 30 juin à dix heures

L'Actionnaire de la Société « **2K VTC** »
Société par actions simplifiée à associé unique au Capital de 500 €, s'est réunie au Siège Social sur convocation de la présidence.

EST PRESENT :

- **Monsieur KADDOURI Kamel** 100% Actions

Soit au total Composant 100% du Capital Social. 100% Actions
=====

L'Assemblée est présidée par, **Monsieur KADDOURI Kamel, Président**

Monsieur le Président déclare que la totalité du Capital Social étant présente, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Le rapport de gestion établi par la présidence sur la marche de la Société au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2022.
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 Décembre 2022.
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Monsieur le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des Actionnaires avec tous les renseignements exigés par la loi, au Siège Social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

ZK

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2022, quitus au président.
- Approbation des comptes, affectation des résultats.
- Approbation des rémunérations des présidents
- Approbation des conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.
- Pouvoirs.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la présidence sur les affaires sociales de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce.

Monsieur le Président déclare enfin la discussion ouverte.

Diverses observations sont alors échangées.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président émet aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 15 590 € qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividende 15 590 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à douze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par l'actionnaire.

Monsieur KADDOURI Kamel

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2022, approuve :

- Le rapport de gestion.
- L'inventaire.
- Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 15 590 € qui sera affecté à la manière suivante :

- Dividende 15 590 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

RAPPORT SPECIAL DE LA PRESIDENCE
SUR LES CONVENTIONS
WISEES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE
PRESENTE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Monsieur,

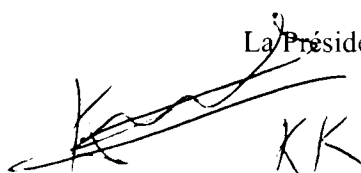
Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de Commerce, nous devons vous présenter notre rapport sur :

- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une Société dont un associé indéfiniment responsable, président, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre Société.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice.

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

La Présidence



KK

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve que le président **Monsieur KADDOURI Kamel**, n'ait perçu aucune rémunération pour l'exercice 2022.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la présidence sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce, approuve les termes dudit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

KK

2K VTC

Société par actions simplifiée à associé unique

Au Capital de 500 €

Siège Social : 213 Avenue du Marechal Joffre 95100 Argenteuil

R.C.S. Pontoise 843 127 499

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juin 2023

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée
De l'exercice clos le 31 Décembre 2022.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, approuve les propositions de la présidence et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par bénéfice de 15 590 € qui sera affecté de la manière suivante :

- | | |
|-------------|----------|
| - Dividende | 15 590 € |
|-------------|----------|

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

La Présidence

KK 